

UN PROJET D'ACCORD DANS LA CÉRAMIQUE

Chers camarades,

Ce 20 octobre, nous sommes arrivés au bout des négociations dans la céramique. Un protocole d'accord a été conclu. Il sera soumis prochainement aux militants. Il s'appliquerait à partir du **1^{er} novembre 2021**.

En voici les éléments essentiels.



Salaires

Augmentation de tous les salaires avec la garantie d'une augmentation minimum de **0,12€ par heure**. Le montant des primes d'équipes basées sur un montant fixe sera revalorisé de 0,4%.

Une prime corona de **200€** (sans critère) sous forme de chèques consommation sera payée avant le 31/12/2021.

La prime de fin d'année pour les sous-secteurs de la céramique et des réfractaires est revalorisée. Concrètement, vous aurez un montant de **100€ supplémentaires**.

La **possibilité de négocier en entreprise** est aussi préservée, notamment pour atteindre le montant maximal de la prime corona (500€).

Solidarité

Clairement, le projet d'accord sectoriel est un **accord de solidarité** avec les plus bas salaires.

Solidarité aussi avec les travailleurs dans la céramique avec les contrats les plus précaires : les CDD et les intérimaires.

- Maximum 24 mois d'intérim au sein de l'entreprise. En cas d'embauche dans l'entreprise, priorité sera donnée aux intérimaires ;
- en cas de contrats successifs (CDD ou intérim), toutes les prestations seront prises en compte pour le calcul de l'ancienneté ;
- en cas d'embauche, toutes les prestations d'intérim depuis le 01/11/2021 seront prises en compte pour le calcul de l'ancienneté.

Transport

Les prix des carburants et de l'énergie sont en hausse et payer pour aller travailler reste profondément anormal. **Les frais de transport privé bénéficient donc d'une indemnité plus élevée** : l'intervention patronale se portera à **85%** (80% auparavant).

Vivre mieux

Etre **mieux couvert** en cas d'interruption du travail, ne pas sanctionner les travailleurs qui reviennent de maladie, **terminer sa carrière en bonne santé**, autant d'éléments de plus en plus importants dans les négociations. Et le covid a encore mis ces aspects en évidence. Nous avons obtenu :

- la prolongation des RCC (prépension), y compris pour le travail en équipe, y compris avec dispense de disponibilité adaptée ;
- indemnité de sécurité d'existence en cas de chômage temporaire : augmentation de **2,24€ par jour** (total 5,74€) ;
- pour les travailleurs qui peuvent atterrir en douceur, le Fonds de sécurité d'existence du secteur octroie un **complément de 30€/mois** à l'allocation ONEM en cas de crédit-temps fin de carrière (mi-temps ou 1/5^e temps) ;
- un **jour de congé supplémentaire** sera accordé aux travailleurs de 55 ans et plus.